

Aide à domicile

1 – Présentation du poste

Classification du poste : Aide à domicile

Catégorie : A (agent à domicile), B (employé(e) à domicile) ou C (auxiliaire de vie sociale / accompagnant éducatif et social) , selon les diplômes reconnus par la Convention collective

Supérieur hiérarchique : Responsable de secteur

Lien fonctionnel :

- L'ensemble des responsables de secteur
- L'ensemble des secrétaires des antennes
- Personnel du siège
- Aides à domiciles
- Usagers et leurs familles
- Responsable de service et son adjoint

2 – Missions

Selon leurs qualifications :

- Ils apportent une aide aux personnes aussi bien sur le plan matériel que moral et social :
 - dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne en veillant à préserver l'autonomie des personnes aidées,
 - à l'occasion d'un accompagnement.
- Le personnel intervient aussi bien auprès des personnes âgées, dépendantes ou non, que des personnes en situation de handicap, des familles et de toute personne qui a besoin d'une aide à son domicile (actifs, jeunes retraités ...).

3 – Activités du poste

- Aide à la réalisation ou réalise l'entretien courant de la maison (ménage, entretien du linge, repassage, petits travaux de couture),
- Accompagne et aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, s'habiller, s'alimenter, se laver), accompagne la prise de médicaments1 s'ils sont préparés par la famille ou un professionnel de santé et laissés dans un pilulier,
- Accompagne et aide dans les tâches de la vie quotidienne (aide à la réalisation ou réalise les courses, aide à l'élaboration ou élabore les repas, prévient les chutes et l'isolement, ouvre et ferme les volets, approvisionne les combustibles en petite quantité),
- Accompagne, aide et encourage dans les activités de la vie sociale et relationnelle (sorties, loisirs, démarches administratives, déplacements véhiculés),
- Garde les enfants de plus de 3 ans,

- Assure une présence et une surveillance des personnes dépendantes en relais des aidants,
- Accompagne les personnes dépendantes à la réalisation de petits travaux de jardinage.

4 – Qualification / Diplôme requis

Selon la catégorie :

- Certification ou diplôme de niveau IV ou V reconnus par la convention collective
- Expérience souhaitée d'au moins 3 ans dans un domaine social, médico-social ou sanitaire
- Formation diplômante ou formation d'adaptation à l'emploi dans l'année suivant son embauche
- Formation en alternance ou formation qualifiante dans le domaine sanitaire médico-social ou social

5 – Savoir et savoir faire

- Compétences techniques pour l'exercice des tâches ménagères
- Connaissance des publics et des pathologies¹
- Savoir aider et accompagner les personnes en stimulant leur autonomie
- Savoir personnaliser et adapter les activités proposées aux personnes aidées¹
- Compétences techniques pour l'exercice des tâches d'accompagnement¹
- Privilégier le FAIRE AVEC au lieu du FAIRE A LA PLACE DE ...
- Compétences techniques sur les normes d'hygiène, de sécurité alimentaire et domestique,
- Savoir coordonner ses interventions avec l'équipe d'intervenants extérieurs au service.
- Savoir observer, identifier et faire remonter des informations concernant l'état de santé des usagers chez qui il intervient à son responsable de secteur.

6 – Savoir être

- Qualités relationnelles
- Capacité d'adaptation
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Discrétion/confiance/intégrité
- Assiduité
- Implication
- Disponibilité

¹: Pour l'exercice de ces missions, le DEAES ou diplôme équivalent, des formations réalisées au sein d'APAMAR ou une expérience professionnelle sont requis.